73me assemblée générale : discours de bienvenue

Autor(en): **Gressot, Jean**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **41 (1936)**

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-549706

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

73me ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DISCOURS DE BIENVENUE

par M. J. GRESSOT

président de la Section de Porrentruy

Mesdames,
Messieurs et chers collègues,

La Section de Porrentruy, berceau de la Société jurassienne d'Emulation, vous reçoit à bras ouverts et souhaite que cette 73e assemblée générale se déroule sous le signe de nos traditions et de nos aspirations, dans la concorde la plus étroite, dans l'amitié la plus parfaite, dans le travail le plus fécond.

Quoique tous réunis dans un berceau, n'allez cependant pas tirer de cette image l'idée que nous sommes tous ici des poupons qui se livrent avec délices à leurs premiers vagissements.

Vous allez entendre, tout-à-l'heure, de doctes personnages qui ont quitté l'enfance depuis longtemps et qui, Dieu merci, ne sont pas prêts d'y retourner, car, ne l'oubliez pas, la culture et la science conservent... malgré toutes les dévaluations de l'heure !

Au surplus, si Porrentruy est le berceau de la Société jurassienne d'Emulation, notre bonne ville est aussi le siège de monuments qui ont défié les âges et le temps, le réservoir des traditions du pays, le creuset de ses aspirations. Et, faut-il l'ajouter, le séjour de la grâce et de l'élégance, Mesdames, surtout quand vous vous y trouvez !

Cette dernière réputation, elle date, elle aussi, de loin. Et pour ne remonter que quelque cinquante ans en arrière, je trouve un auteur qui, parlant de Porrentruy, la juge *la plus jolie ville qu'on puisse voir,* sise dans ce petit coin de pays qu'il nomme *la Suisse gracieuse.* Et il ajoute : « Je trouve que *la parure joue un grand rôle à Porrentruy.* J'ai été frappé de voir, du fond de l'Eglise, le nombre d'élégantes que contenait le saint lieu. Et dans les rues de la ville, j'ai rencontré deux fois une jeune fille de seize à

dix-huit printemps, passant pimpante dans toute la gloire de ses rubans bleus. On n'en voit pas autant dans les rues de Paris. J'aime à croire que dans ce pays, qui me parait excellent, c'est le naturel effet de la simplicité des mœurs ! »

Mêmes appréciations louangeuses dans cette romantique description de l'Ajoie que vous allez parcourir en partie, cet après-midi :

« A la sortie de Delle, un poteau m'a appris que j'avais quinze kilomètres à faire jusqu'à Porrentruy. *Ce sont d'un bout à l'autre quinze kilomètres ravissants.* On marche constamment entre deux montagnes de médiocre hauteur, couvertes à droite comme à gauche, des bois les plus verdoyants. Au fond du vallon passe une rivière qui court, qui galope et gronde, car tous les cinquante pas, son cours impétueux — elle ne s'y reconnaîtrait pas elle-même, notre douce Allaine — est coupé par quelques chutes peu considérables, par quelque obstacle qui la fait écumer et produit ce son de cascade, ce bruit d'eau qui dans une belle nature, telle que celle de ces vallées, me semble avoir par lui-même quelque chose de rafraîchissant... Bref, quinze kilomètres de ce ravissement...

...Après Porrentruy, jolie petite ville suisse, plus curieuse, à coup sûr et plus caractéristique que les rues boulevardières de Reims et du moderne Belfort, la route, pendant quelque temps, est moins agréable. Quand on a passé Courgenay, on retrouve du pittoresque. Mais combien de temps ai-je monté ? Plus de deux heures, je suppose, ce qui doit m'avoir amené du moins, à moitié chemin de Delémont — la route des Rangiers — pour lequel le poteau de Porrentruy accuse 27 kilomètres. Les routes suisses, par ici, ne sont pas kilométrées dans le détail de leur parcours ; on reste donc dans un doute sur le chemin fait, ce qui a bien son charme.

Vers la fin du jour, ma route est redevenue superbe. D'abord le soleil couchant était très beau. J'ai compris pour la première fois le dire des poètes représentant le haut des montagnes baigné par la splendide lumière, pendant que le village, couché au bas, est entouré déjà d'obscurité. Je ne voyais pas le soleil, mais son reflet très rouge éclairait l'atmosphère. Ce n'était pas plus beau qu'à la mer, aux beaux soirs. C'était du moins, comparable. J'ai particulièrement remarqué un village, *Asuel, un vrai nid de palombes,* dominé de toutes parts par les hauteurs couronnées de bois touffus.

...Il faut noter ici un incident comique. Sortant de Cornol et suivant la route bordée à gauche de bois à pic, je vois tout-à-coup tomber du côté boisé une avalanche ! ! Rassurez-vous : c'était une avalanche de quelque chose que j'ai d'abord pris pour des noisettes (j'en ai cherché toute la journée inutilement) mais que j'ai, en approchant, reconnu pour de très petites poires rondes. Il y avait là une petite Suissesse de sept à huit ans, qui était évidemment en maraude. Elle avait laissé tomber tout un sac plein d'où les poires dégringolaient sur la route à qui mieux mieux. En m'apercevant, elle s'est sauvée prestement avec son sac ramassé au plus vite, et c'est le cas de le dire, sans demander son reste. Cela prouve, du moins, qu'on lui enseigne au catéchisme que le vol est un péché. La petite maraudeuse était pieds nus et jambes nues comme beaucoup d'enfants de par ici, mais comme elle courait ..

Il ne manque rien, ce me semble, à ce tableau, à moins que ce ne soit de signaler en un mot les parties de rochers enlevées à l'aide de la poudre pour livrer passage aux chemins (on voit partout des vestiges de trous de mines) et ça et là, soit au flanc d'un coteau, soit au point culminant d'une hauteur, quelque vieille tour féodale tombant en ruine .. »

Mais je m'aperçois que, rompant avec la tradition. je fais de la littérature. Comment implorer mon pardon? En parlant un peu d'histoire. Mais l'histoire de Porrentruy ne se confond-elle pas avec celle de l'Ancien Evêché de Bâle tout entier et si je devais vous la conter par le menu... le menu en souffrirait!

Dans tous les cas, permettez-moi de vous donner un conseil, un bon conseil: ne vous avisez pas, dans un moment d'égarement, de rosser un bourgeois de Porrentruy, car il existe un règlement de police pour les cas où un bourgeois bruntrutain serait battu par un étranger non bourgeois. C'est ainsi que ...« si un estranger fust si présumptueux que dans la ville de Pourrentruy mise main à ung bourgeois malicieusement et oultrageusement, il doit issyr suer de la ville sans revenir et doit donner à la ville vingt sols sans mercy! »

Ce règlement date, il est vrai, du « lundi après feste sainct Martin d'hivers, l'an de grâce courant par mille trois cents et dix sept, au mois de novembre ». Mais qui sait si les mânes de nos ancêtres ne se réveilleraient pas, dans ce cas, et si ceux-ci, armés de pied en cape, ne sortiraient pas de leurs tombeaux pour vous y mettre coucher à leur place, émulateurs mués en agresseurs mal embouchés?

Il faut bien croire cependant que de tels faits n'étaient pas rares, puisqu'on dut les prévenir ou les punir, comme on dut prendre aussi certaines mesures disciplinaires dont nos archives ont gardé le souvenir, au sujet des élèves du Collège des Jésuites fondé par Christophe de Blarer à la fin du XVIe siècle.

Quelques élèves étrangers s'étant montrés quelque peu récalcitrants, en effet, il fallut sévir et organiser une police spéciale pour ces Messieurs... Voici les points principaux du règlement affiché en 1604 à la table noire de la maison de Ville et rendu obligatoire pour les habitants comme pour les écoliers.

Art. 1, 2 et 3. — Dans les disputes qui pourraient s'élever entre les élèves et les habitants, le Juge sera le père recteur ou le Préfet des Etudes; ils pourront remettre la cause au Préfet de la Cour;

Art. 4. — Si des élèves courent la ville, au lieu de fréquenter les classes, ou refusent d'y aller sur l'ordre du préfet, le maire les fera reconduire au collège par ses gens d'armes comme cela s'est fait jusqu'à présent;

Art. 5. — Défense de vendre aux élèves à crédit;

Art. 6. — Défense aux aubergistes de les recevoir, sous peine de 20 sous d'amende;

Art. 7. — Tout père de famille, sachant que ses écoliers courent la ville de nuit, doit en prévenir le Préfet des classes, sous peine de 10 sous d'amende;

Art. 10. — Si des écoliers se conduisent immodestement la nuit dans les rues, ils pourront être conduits en prison et le matin être remis au Recteur ou au Préfet;

Art. 12. — Si, après neuf heures du soir, on trouve des écoliers, jouant, banquetant, dansant dans quelque lieu ou maison que ce soit, les gardes de la ville doivent les arrêter.

Vers le même temps, le Père recteur demande en outre que, pour maintenir la discipline, le Préfet de la Cour ou le maire de la ville soit autorisé à faire conduire en prison les récalcitrants rebelles ou insensibles aux châtiments ordinaires. De plus, Christophe de Blarer fit publier une ordonnance sévère qui interdisait aux hôteliers de recevoir et d'héberger les élèves du Collège.

On n'était pas doux dans ce temps-là et qui sait si l'on ne devrait pas revenir à certains usages de cette époque?

Vous le voyez, vous êtes dans une cité bien policée qui vient d'ailleurs — ce petit renseignement pourra vous être utile — d'introduire le sens unique. Veillez donc, Mesdames et Messieurs, sur votre conduite, votre démarche et votre direction!!

Ces quelques considérations émises, j'ai l'honneur, Mesdames et Messieurs, de déclarer ouverte la 73e assemblée générale de la Société jurassienne d'Emulation et je cède la place au président central de notre florissante association.

Porrentruy, le 3 octobre 1936.